

CONTENU

1 Salaires minima à partir du 1er mars 2025

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



1 . SALAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2025

L'indice pivot a été dépassé dans le secteur. Cela signifie que les salaires augmenteront de 2 %.

Vous trouverez ci-après les nouveaux salaires horaires minima qui seront d'application à partir du 1er mars 2025 (semaine de 38 heures) :

A. FABRICATION ET DIFFÉRENTS SERVICES

CATÉGORIE	SALAIRE HORAIRE FAÏENCE ET CÉRAMIQUE & PRODUITS RÉFRACTAIRES	AUGMENTATION
Catégorie 1	13,9725 €	+ 0,2740 €
Catégorie 2	14,1048 €	+ 0,2766 €
Catégorie 3	14,3253 €	+ 0,2809 €
Catégorie 4	15,2929 €	+ 0,2999 €
Catégorie 5	15,6837 €	+ 0,3075 €
En cas d'embauche dans le secteur produits réfractaires : catégorie 1 - 0,0992 € (max. 3 mois)	13,8733 €	+ 0,2740 €

B. ENTRETIEN

CATÉGORIE	SALAIRE HORAIRE FAÏENCE ET CÉRAMIQUE & PRODUITS RÉFRACTAIRES	AUGMENTATION
Catégorie 1	15,7891 €	+ 0,3096 €
Catégorie 2	16,6299 €	+ 0,3261 €
Catégorie 3	17,4712 €	+ 0,3426 €
En cas d'embauche dans le secteur produits réfractaires : catégorie 1 en cas de "fabrication et différents services" - 0,0992 € (max. 3 mois)	13,8733 €	+ 0,2740 €

C. PRIMES D'ÉQUIPE

Matin: 5 %Après-midi: 6 %Nuit: 16 %





"La démocratie ne s'arrête pas aux élections. Les citoyens n'ont pas voté pour travailler plus longtemps avec moins de salaire, moins de pension et plus de flexibilité. Nous avons été trompés. Afin de forcer l'Arizona à ajuster ses plans, je ferai grève le 31 mars !"

